

construction et comme moyen d'atténuer le phénomène cyclique. Le Comité recommande donc l'abandon des recherches sur le Système de renseignements sur les investissements immobiliers.

Conclusion

L'étude des initiatives du ministère des Travaux publics avec les représentants du secteur privé fait ressortir que ces derniers ne reconnaissent pas d'emblée le MTP comme chef de file. D'ailleurs, le mémoire présenté par l'Association des ingénieurs-conseils le souligne.

Le fait que le ministère ait recours aux services de nombreux experts-conseils et qu'en outre, il puisse tirer avantage du fait qu'il constitue un point de convergence pour les nombreux systèmes, innovations et apports lui permet d'être assimilé à une chambre de compensation ou à un centre de renseignement mais par contre il serait erroné de le considérer comme donnant le ton en matière de planification, d'esthétique industrielle, de construction, de conversion au système métrique, de normalisation ou encore pour les mesures de conservation d'énergie. (18A:9)

Ce fait est ressorti, si nettement au cours des séances du Comité que le Ministre, dans son commentaire final, a admis que l'industrie ne considérait probablement pas le ministère des Travaux publics comme chef de file. Cependant, il a souligné que «l'obligation et la possibilité d'exercer ce rôle demeurent, et que le Ministère est décidé à l'assumer pleinement dans les domaines qui s'y prêtent». (26:12)

Le MTP est un organisme de services dont la principale responsabilité est de répondre aux besoins du secteur public. A ce titre, il doit être constamment à l'affût de nouvelles façons afin d'améliorer le service aux ministères-clients et de diminuer leurs coûts; la nécessité d'assumer cette tâche et l'importance de ses activités permettent au MTP de partager les résultats de ses recherches et de ses expériences avec l'industrie privée. Pour ce faire, il doit favoriser la consultation par des contacts avec les associations et par l'organisation de comités de liaison et de conférences, etc.

L'Association des ingénieurs-conseils a souligné: «Nous n'avons pas eu l'occasion de l'aider dans cette tâche.» Le message est clair. Si le ministre des Travaux publics ne collabore pas davantage avec le secteur privé, ses efforts d'orientation ne seront pas reconnus. Le Ministre a déjà admis la validité de cette affirmation. A son avis, «les critiques formulées par plusieurs groupes du secteur privé qui ont dénoncé les faiblesses du processus consultatif et du système d'échange de renseignements entre l'industrie et le gouvernement sont justifiées.» (26:12)

Lors de la dernière séance, M. Mackay a aussi affirmé que le ministère reconnaît que c'est une erreur de trop insister sur le rôle de chef de file du MTP. «Nous ne prétendons pas être des chefs de file, mais nous disposons de mécanismes qui permettent de regrouper les divers intéressés. L'expression